



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 40597

Texte de la question

M. Philip Cordery interroge Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, sur les organismes de formation qui continuent à former à la pratique du « *packing* ». Cette pratique est très vivement critiquée en France et à travers le monde en raison de son caractère dégradant et de son inefficacité scientifique. Dans leurs recommandations publiées le 8 mars 2012, la Haute autorité de santé (HAS) et l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (Anesm) se sont déclarées formellement opposées à l'utilisation de cette pratique. Ces recommandations ont été confirmées dans le 3e plan autisme. Or certains organismes de formation continuent de proposer aux professionnels de santé des stages d'initiation à la méthode du *packing*. Il souhaiterait savoir quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour empêcher que de telles formations ne puissent être délivrées.

Données clés

Auteur : [M. Philip Cordery](#)

Circonscription : Français établis hors de France (4^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40597

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Handicapés

Ministère attributaire : Personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 octobre 2013](#), page 10992

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)